



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente, F. Bosshard Dériaz, J. Cocquio, P.-Y. Christen, Y. Cogne, H. Duriaux, F. George, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusés-e-s :	I. Dubouloz, J. Loeffel, D. Bolle de Paoli
Procès-verbal :	C. Fournier

La **Présidente** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes réunies ce soir autour de la table.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012

➤ **Le procès-verbal du 12 novembre 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- La Présidente rappelle que deux séances de présentation auront lieu concernant la nouvelle structure de la CAP, les
 - lundi 14 janvier 2013 à 18h30 à Palexpo, salle K
 - mercredi 16 janvier 2013 à 18h30 à Uni-Mail, salle 280, Bd du Pont-d'Arve 40, Genève.
- La Présidente se réfère à un article paru dans la Tribune de Genève de ce jour, 11 décembre 2012, sous le libellé « Les budgets communaux 2013 passent la rampe ». L'information selon laquelle « Cartigny est la seule commune à avoir diminué son taux, passant de 43 à 41 » est bien sûr erronée et un rectificatif sera adressé dès demain au journal.
- La Mairie a reçu un courrier d'un habitant de Cartigny concernant le Carti Globe.

Mme Walthert donne lecture de cette lettre rédigée par M. Jean-Philippe Bolle qui, sans critiquer les jeunes de Cartigny et la manière dont ils ont organisé ces soirées, remet en question la pertinence de cette manifestation et le soutien apporté par la mairie, arguant en substance de graves problèmes d'alcool et de risques inhérents sur la santé et des dégâts sur la voie publique ou encore de sécurité routière.

Mme Zach indique qu'un gros travail avait été réalisé par les jeunes dans le cadre de cette fête qui s'est plutôt bien passée. Des discussions avaient eu lieu en amont avec la FASE, Cartigny n'étant pas seule à connaître ce genre de problèmes. Débat il y aura, il devrait être étendu à toutes les communes de la Champagne, voire du canton.

Cet objet sera débattu à l'occasion du prochain Conseil municipal, en présence de Mme Bolle de Paoli et au regard des différents arguments et informations donnés.

Une copie de la lettre de M. Jean-Philippe Bolle sera dans l'intervalle envoyée aux membres du Conseil.

3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Zach :

- Mme Zach tient à remercier les membres du Conseil pour leur engagement lors du repas de l'Escalade des aînés du 10 décembre.
- L'exécutif a reçu une lettre d'un habitant qui s'est fait cambríoler le 10 novembre dernier. Mme Zach donne lecture de ce courrier.

En substance, l'auteur interpelle les autorités communales pour savoir quelles dispositions elles envisagent de mettre en place, au niveau communal, pour tenter de freiner ce phénomène. Il pense qu'il n'est pas le premier à dénoncer cette situation hautement critique et que le sujet des cambriolages a déjà dû faire une ou plusieurs fois l'objet de discussions lors des séances du Conseil Municipal. Il attend une réponse forte de la part de la Mairie, avec des propositions concrètes pour rassurer la population et freiner ce type de banditisme.

La Commission de l'Information est sensible à cette problématique. Elle a d'ailleurs prévu d'y consacrer un éditó dans le numéro de décembre de l'Echo de Cartigny, en donnant quelques conseils pour se prémunir contre les cambriolages.

L'exécutif a rencontré M. Maudet dans le cadre de la réunion de la Champagne. Il lui a fait part à cette occasion de ses inquiétudes sur l'augmentation du nombre de cambriolage. Il a souligné l'importance de passages plus importants de la gendarmerie de Lancy dans le village de Cartigny et dans le hameau de La Petite-Grave. Il est ressorti de cette discussion que les moyens de police sont limités, que le coût des polices privées est très élevé et que le système judiciaire n'est pas assez sévère.

Toutes les communes ont reçu un questionnaire concernant les pratiques communales en matière de recours à des ASM ou à une police privée. M. Maudet s'est adressé à toutes les communes le 21 novembre à l'ACG. Il a fait part de son analyse, en indiquant que des choses seraient mises en place rapidement.

M. George demande si le projet « Police Population » a été évoqué lors de cette séance. Il s'agit, selon la presse, d'un projet pilote où chaque citoyen pourrait avoir des contacts facilités avec la gendarmerie pour signaler les comportements ou les présences suspects.

Mme Walthert précise que la présence des policiers qui ont un rôle d'ílotier a été renforcée. L'idée vise par ailleurs à inciter les habitants à signaler toute personne ou situation louche, à surveiller et à avertir dans un souci de renforcement de la cohésion.

M. Duriaux estime que c'est une bonne chose que de rendre les gens attentifs à cette démarche.

Mme Zach relève que l'article qui paraítra dans l'Echo est bien détaillé, avec les mesures à prendre. Il importe effectivement que les gens s'intéressent les uns aux autres et exercent cette surveillance.

M. George note que c'est aussi une question de compétences et de moyens. La commune n'a pas les moyens d'engager une police privée. Il lui serait difficile de prendre des mesures concrètes, hormis de communication. Elle ne peut que transmettre au département.

M. Pontinelli confirme qu'en tant que petite commune, Cartigny est tributaire du canton en matière de sécurité. La sécurité est très coûteuse. Veyrier a beaucoup investi dans la sécurité : 6 policiers municipaux, caméras de surveillance, patrouilles de sécurité durant la nuit. Le sentiment d'insécurité a effectivement diminué, mais sans impact extraordinaire ou significatif s'agissant du nombre de cambriolages qui restent aussi nombreux. C'est d'abord à titre individuel qu'il convient d'agir, en procédant à un bilan de la sécurité de sa maison. Selon les professionnels de la sécurité, il s'avère en effet que le cambrioleur, après deux minutes de tentative infructueuse, renonce à entrer dans la place. Ces mesures ont été détaillées dans l'Echo.

Mme Walthert relève qu'en termes de statistiques de police, il y a en moyenne un cambriolage par mois à Cartigny, ce qui n'est pas significatif pour le canton. Sur la région, une recrudescence de cambriolages est effectivement constatée dans la zone frontalière.

Mme Zach répète rester dans l'attente des mesures annoncées tout récemment par M. Maudet.

M. Cogne relève que ce chiffre d'un cambriolage par mois est colossal, pour 800 habitants et environ 200 foyers. Retranscrit à l'aulne d'Onex, une barre d'immeubles de quatre allées serait cambriolée tous les jours, ce qui n'est pas rien !

Mme Walthert indique que M. Maudet entend travailler sur deux axes : renforcer le système judiciaire ; décharger la police cantonale du travail administratif, en accordant une partie de la compétence judiciaire aux gardes-frontières et à la police municipale, lesquels pourront désormais, en cas d'arrestations, auditionner les suspects et faire un premier rapport avant de remettre ces personnes à la police judiciaire.

M. George entend bien que M. Maudet va faire un effort mais le fait de doubler ou de tripler les patrouilles ne changera vraisemblablement rien en matière de cambriolages. Il faut agir sur la sévérité des peines, sur les jours-amende à supprimer ou à réaménager, sur les accords de réadmission. Ces mesures ne relèvent pas de la compétence des communes, voire même pas de la compétence du canton. A part sensibiliser sa population, la commune ne peut malheureusement rien faire.

Mme Walthert relève que si la France a été capable de décider d'une zone à risque, la Suisse pourrait s'en inspirer.

M. Cogne souligne que ce problème, qui va au-delà de la sécurité, est propre à tous les villages qui grandissent un peu. Tout village doit avoir un tissu social qui le protégera des chutes sociales comme des cambrioleurs. Cela fait partie du regard porté autour de soi, aussi vis-à-vis des personnes âgées ou des chiens perdus.

Mme Zach indique que l'Exécutif donnera réponse au courrier précité, en se référant à l'article à paraître dans l'Echo de Cartigny ainsi qu'aux mesures prévues par M. Maudet.

- Nouvelles de M. Emile Constant, graviériste : M. Constant a écrit un mail à la commune en confirmant que les compléments pour répondre aux observations de l'enquête publique sur le projet de gravière sont terminés et qu'il souhaiterait les présenter à la Mairie. Monsieur Constant sera reçu directement par la commission de l'agriculture. Elle suggère à cet effet de fixer une séance en janvier et d'y convoquer ce Monsieur.

M. George s'interroge sur l'opportunité de ne pas plutôt attendre le dossier du département avant d'inviter M. Constant, de manière à savoir préalablement quelles remarques ont été prises en compte.

M. Cogne estime que la commission gagnerait beaucoup à entendre M. Constant.

Mme Zach indique qu'un contact sera pris avec le département pour connaître la date de restitution des résultats de l'enquête publique. Si ces informations devaient parvenir à la Mairie avant la commission, elles seraient bien évidemment transmises aux commissaires.

- L'exécutif communal a été reçu par M. Longchamp, avec l'architecte de M. Pahud le 4 décembre dernier concernant le PLQ (face à la poste). Comme indiqué lors de la dernière séance du CM, le département avait décidé qu'un PLQ était un peu lourd pour une si petite surface et qu'ils n'allaient pas le faire adopter, mais qu'ils l'utiliseraient comme image directrice.

L'architecte a redéposé le dossier au début août mais tous les services n'ayant pas été informés, comme cela aurait dû se faire, le dossier était de nouveau bloqué.

Mme Zach a demandé à M. Longchamp qu'un courrier soit adressé à la commune de Cartigny qui stipule que le département se réfère, pour ce site, à cette image directrice pour des éventuelles transformations ou constructions sur les autres parcelles.

L'architecte va donc à nouveau déposer le dossier. Les services du département ont indiqué que 6 mois seraient ensuite nécessaires (la première demande datant, pour rappel, de 2008), mais M. Longchamp a fortement insisté pour que ce dossier ne traîne plus et qu'il soit suivi de près.

Cette séance fût aussi l'occasion pour Mme Zach de reparler au Conseiller d'Etat de la problématique de la zone agricole et du manque d'inspecteur sur le terrain, respectivement de la problématique des anciennes gravières et des procédures de déclassement. Les informations y relatives seront expliquées plus en détail à la prochaine commission de l'agriculture pour ouvrir le débat.

M. George souligne l'absence de toute décision formelle du CM à propos de cette image directrice.

Mme Zach rappelle que la commission en a longuement discuté, notamment en présence de l'architecte. Cet objet a ensuite été repris en séance du Conseil.

Communications de Mme Walthert :

- Café de Cartigny : Un rendez-vous a été organisé avec la gérante pour dresser un point de situation (recherche d'un locataire pour le grand appartement du 2^{ème} étage, accès, clarification des espaces de la cave, amélioration de l'isolation par rapport aux odeurs, jardin, places de parking). La Régie Grange a été relancée pour savoir s'il était possible de transférer la location de l'appartement en bail commercial. Ce n'est malheureusement pas possible, s'agissant de logements privés. C'est dommage dans le sens où l'emplacement aurait été approprié. La régie fait un maximum de publicité dans la presse pour tenter de trouver un locataire.

La Présidente confirme qu'au niveau de la loi, il n'est pas possible, sous réserve de conditions extrêmement strictes, de transformer un bail à logement en bail commercial.

M. Cogne reconnaît que cet appartement est certes situé au-dessus d'un café, mais ce lieu est sans doute beaucoup plus calme qu'au centre-ville. Depuis trois ou quatre ans, il est sans cesse fait référence à la nécessité de trouver des appartements pour loger les enfants du village, alors même que l'on dispose ici d'un appartement que l'on ne parvient pas à louer. Ces difficultés à trouver un locataire ne semblent pas cohérentes avec le besoin ressenti.

Mme Moget précise qu'il s'agit d'un 7 pièces pour deux voire trois personnes dont le prix est de F 2'800.-- par mois, ce qui est élevé pour des jeunes.

Mme Walthert explique que la Régie a eu beaucoup de visites. Les deux arguments invoqués sont les suivants : nécessité d'investir dans un 2^{ème} véhicule pour les familles ; absence de balcon et de jardin. L'emplacement au-dessus d'un café n'est pas cité. Elle imagine que cet appartement pourrait être loué à une sous-location de jeunes ou encore à une personne qui utiliserait l'espace du dessus pour son activité professionnelle.

M. Cogne demande s'il serait coûteux de transformer cet appartement pour en faire deux ou trois appartements plus petits (3-4 pièces), dont les loyers seraient moins coûteux et qui seraient de ce fait plus aisément louables.

Mme Walthert confirme qu'il serait éventuellement possible de séparer cet appartement par niveaux.

M. Cogne souligne que ce problème de logement est récurrent depuis des années. La commune s'est dans ce cadre posé la question d'acheter des terrains ou alors l'ancienne épicerie. Elle se doit de profiter de ce 7 pièces dont elle est propriétaire pour répondre aux besoins manifestés dans différentes commissions de loger les jeunes de la commune. L'offre est en l'occurrence inadéquate par rapport aux besoins, ce qui présupposerait d'envisager des transformations, étant entendu qu'avec 2 ou 3 appartements, la commune pourrait répondre au besoin de plusieurs jeunes. Le fait d'accueillir une famille venant d'ailleurs ne contribuerait qu'à créer des problèmes supplémentaires, étant entendu que les enfants de cette famille, une fois devenus grands, pourraient ensuite désirer rester à Cartigny et y trouver à leur tour un logement.

Mme Zach indique que l'exécutif étudiera la proposition, notamment l'éventuelle transformation de ce lieu en 2 ou trois appartements plus petits.

- Épicerie : Mme Walthert annonce que plusieurs séances ont eu lieu cet automne avec M. Staub pour discuter de l'avenir de l'épicerie. Cet objet a aussi été discuté en commission et Mme Walthert invite Mme Moget à rédiger le rapport y afférent pour le prochain Conseil municipal pour disposer ainsi d'une base de débat.
- Culture, loisirs et sports : la commission s'est réunie à deux reprises et son rapport sera présenté à l'occasion du prochain Conseil municipal. La commission a pour objet de revoir l'attribution des subventions aux associations et de définir les critères y afférents. Un deuxième débat a eu lieu autour de l'idée d'une association faîtière qui chapeauterait toutes les associations de Cartigny pour différents projets.

4. Propositions du maire et des adjointes

Mme Zach rappelle que le traditionnel vin chaud sera servi le mercredi 19 décembre prochain dès 18 heures à La Petite-Grave.

5. Propositions et questions

- M. George demande si la Mairie a eu des nouvelles du Tribunal Fédéral concernant la gravière.

Non, répond Mme Zach. Cette question pose souci dans la mesure où le département envisage de transformer la zone agricole en zone industrielle, notamment pour contourner le recours à la loi. La commune d'Avusy s'est beaucoup bagarrée à ce propos. M. Longchamp reconnaît qu'il ne serait pas très juste de transformer cette zone en zone industrielle. Il serait aujourd'hui question d'en faire une zone de développement avec des compensations pour la

commune. Il est hallucinant de voir que des transformations aussi énormes puissent avoir lieu simplement parce que cela arrange le département.

M. Cogne s'interroge sur le fait de savoir si certains conseillers d'Etat ou autres parlementaires ne toucheraient pas de l'argent en cachette des graviéristes, pour avoir une situation pareille, ou de fait, après trente ans d'exploitation interdite, on se mette à déclasser pour que l'exploitation interdite devienne légale.

M. George relève que la nouvelle loi a été faite pour sortir le traitement du gravier de la zone industrielle, alors même que de nouvelles zones industrielles sont en l'occurrence créées pour ce traitement.

- M. George rappelle que les communes ont été invitées par l'ACG, en vue des séances d'information de janvier, à formuler des questions écrites d'ici au 9 janvier 2013 par rapport à la nouvelle structure de la CAP. Il serait bien de rédiger une liste de questions communes au nom du Conseil municipal. Les questions évoquées pourraient être les suivantes : recapitalisation de la CAP ; quid d'un éventuel départ de la CAP et du manque y afférent à payer. Il importe d'obtenir des réponses à ces questions pour disposer de tous les éléments utiles pour débattre et décider en toute connaissance de cause.

Mme Walthert rappelle les questions qui avaient été mentionnées :

- Coût du libre passage
- Quarante-cinq pourcents des avoirs de la CAP étant investi dans l'immobilier, ne serait-il pas imaginable d'investir aussi dans l'immobilier des communes ?
- Quid de l'investissement des 55% restants ?

M. Cogne juge ennuyeux de poser ces questions le 9, sachant que la séance d'information aura lieu le 16.

M. George relève que les représentants de la CAP commenceront par répondre aux questions écrites ; ce serait donc une assurance d'obtenir des réponses. Reste à savoir si la commission des finances serait disposée à se réunir pour formuler ces questions.

M. Pontinelli, en sa qualité de vice-président de la Commission des finances, se demande s'il vaut la peine de convoquer une commission à cet effet. Ne serait-il pas possible de rédiger ces questions en fin de la séance de ce jour ?

M. George en déduit que ces questions seront donc rédigées ce soir et Sandra sera invitée à les envoyer par mail à l'ACG. La Présidente signera le courriel au nom de l'ensemble du CM.

- M. Cogne distribue un rapport de la commission agriculture sur le plan directeur cantonal. Ce rapport n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, car M. Cogne n'a pas eu le temps de le transmettre avant ce soir.

Mme Lörtscher rappelle que les rapports de commission doivent être inscrits à l'ordre du jour des séances pour pouvoir être évoqués. Elle suggère de reporter ce rapport au Conseil municipal de janvier. Sachant que les ordres du jour de séances sont préparés 10 jours avant, il est nécessaire d'anticiper au niveau des présidents de commission.

M. Pontinelli suggère d'inscrire systématiquement un point à l'ordre du jour, consacré aux rapports des commissions.

Ce serait effectivement opportun, confirme Mme Zach. L'on éviterait ainsi de devoir reporter à la séance suivante des rapports déjà rédigés.

Le rapport de la commission agriculture relatif au plan directeur cantonal sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2013.

- Bureau du Conseil : Mme Moget relève avoir assisté à 2 ou 3 séances du Bureau du Conseil sans avoir réellement compris l'utilité de cette présence. Elle s'interroge sur le rôle du membre du Bureau du Conseil.

M. George donne deux explications. Il s'agit en l'occurrence d'apprendre à connaître le travail qui va attendre le futur président du CM et de suppléer aussi, le cas échéant, aux absences du vice-président. Historiquement, un membre avait été placé au bureau, considérant qu'il était sain qu'une personne par liste électorale assiste aux séances. Il s'avère aujourd'hui que trois personnes de la même liste d'origine siègent au bureau, mais l'idée visait à l'époque à ce que toutes les listes aient un accès au Bureau. Il est important de garder cette ouverture, plutôt que de revenir en arrière. Les membres du bureau ont aussi pour objet d'être à l'écoute des présidents, de transmettre les dossiers et d'assurer le suivi.

- Mme Bosshard Dériaz se fait l'écho de remarques formulées par Mme Fontaine qui se plaint qu'un seul côté de la route soit déblayé aux arrêts de bus, ce qui pose des problèmes d'accès aux personnes âgées.

Mme Zach transmettra la remarque à la voirie cantonale dès demain matin.

- Mme Moget demande ce qu'il en est des fontaines de la commune.

Mme Zach répond qu'elles ont toutes été vidées par les SIG.

- Mme Moget demande des nouvelles de la plaque du chemin des Pré-de-Bonne.

Mme Zach indique que la plaque a été commandée.

- Mme Cocquio souhaiterait qu'un tonneau de sel soit posé à la Fontaine des Filles.

Mme Zach fera le nécessaire.

Fin de la séance à 21h45

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....